

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2010

Présents : 14^e

Absent excusé : RIGAUD J. François

Secrétaire de séance : Mme COQUAZ Danielle.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/4/2010 : Pas d'observation

CHOIX ENTREPRISE REFECTION TOIT EGLISE :

Monsieur le Maire rappelle que les dégradations constatées sur les peintures intérieures de l'église étaient dues au mauvais état de la toiture du bâtiment, qui nécessitait une réfection. Une mise en concurrence de quatre entreprises a été lancée.

Il ressort de la consultation que c'est la SARL HUGONNARD de SAINT SAVIN qui est la mieux disante, et dont le coût des travaux s'élève à 42240.00 € HT soit 50519.04 € TTC.

ADSL MARIEU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Monsieur NODET directeur de l'entreprise AMBSE concernant la desserte en haut débit du hameau de Marieu.

Il ressort de cet entretien qu'il existe une possibilité d'alimenter MARIEU à 2mbits. Aucun investissement n'est demandé à la commune, seule une convention avec l'entreprise est nécessaire afin de l'autoriser à installer des antennes relais de faible puissance sur des mâts d'éclairage public.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

Une réunion publique sera organisée le 7 mai avec les habitants du hameau.

TRAVAUX :

Monsieur le Maire demande à chaque responsable de commission de faire un bilan des travaux en cours et de ceux en gestation.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

La commission urbanisme présente 5 dossiers de demandes de permis de construire.

Avis favorable sur les dossiers présentés.

INFORMATION DOSSIER « HAMEAU DU SOLEIL » :

Monsieur le Maire fait part de l'information qu'il a recueillie au sujet de ce projet de résidence. Il en ressort que d'une part le promoteur a mis son bien en vente.

D'autre part il semble en difficulté financière, et une procédure judiciaire est lancée contre lui par le Crédit Mutuel.

Le conseil municipal fait part de son désappointement à propos de ce dossier et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec la banque citée ci-dessus.

ROLE DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire rappelle à chacun le rôle et les obligations du conseiller municipal et demande un travail plus coopératif au sein des commissions avec délégation.

AVANCEMENT DU P.L.U. :

Danielle COQUAZ, adjointe en charge de l'Urbanisme, fait le point sur l'avancée du dossier. Le P.L.U. est en phase diagnostic et des réunions thématiques avec les agriculteurs, les carriers ont eu lieu, de même que le patrimoine communal a été étudié. Actuellement des rencontres sont organisées par hameau afin de connaître le ressenti des habitants par rapport à la vie du quartier et son devenir.

POSTE ATSEM :

Monsieur le Maire rappelle que Madame CLAVEL a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2010.

Afin de la remplacer, la commission du personnel a estimé qu'il fallait maintenir un poste d'A.T.S.E.M.

Monsieur le Maire est chargé de faire paraître la vacance de l'emploi avec échéance de candidature au 5 juin, pour une prise de poste au 1/9/2010.

LOGEMENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait part de demandes de réparation d'un logement actuellement occupé par une employée communale.

La commission travaux a travaillé sur ce dossier et propose de lancer les travaux, l'ancien bureau de poste sera incorporé à l'appartement.

Accord du conseil.

INAUGURATION BATIMENT PERISCOLAIRE ET ZONE 30 :

Monsieur le Maire rappelle que l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire n'ont pas été inaugurés en raison des travaux de la zone 30 réalisés à proximité.

Il propose d'inaugurer les deux réalisations.

Cette manifestation sera programmée début septembre.

AMAPAC :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Président de l'AMAPAC (association gérant la maison de pays du pays des couleurs), dans lequel il demande que chaque commune du canton soit représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Désignation de :

Titulaire : B.NILLON

Suppléant : A.COQUAZ.